



# MAIRIE DE MONTSOULT

VAL D'OISE

## ARRETE DU MAIRE FERMETURE AU PUBLIC DU PARC DE JEUX SITUE ANGLE DES RUES DE MAFFLIERS ET VILLAINES

N°35/2015

Le Maire de Montsoul,

Vu la **loi n°82-213 du 2 mars 1982**, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant la présence de carrières souterraines liées à une exploitation ancienne de gypse au cours du 19<sup>ème</sup> siècle,

Considérant le courrier émanant de l'inspection générale des carrières en date du 19 septembre 2014 suite à la délibération du 20 septembre 2013 du conseil général des Yvelines valant pour le département du Val d'Oise,

Considérant le diagnostic géotechnique établi par la société Fondasol à la demande de la Commune en novembre 2014,

Considérant la rédaction, en cours, des textes du plan communal de sauvegarde (PCS).

### ARRETE :

**Article 1 :** La commune ne voulant prendre aucun risque a décidé de fermer l'utilisation du parc de jeux pour enfants situé à l'angle des rues de Maffliers et de Villaines par mesure de précaution et ce jusqu'à nouvel ordre.

### Article 2 : publication

Le présent arrêté sera affiché aux entrées du parc, ainsi qu'à la porte de la Mairie.

### Article 3 : Ampliation

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Sous-préfecture de Sarcelles
- Centre de secours de Domont
- Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- L'inspection Générale des Carrières

Fait à Montsoul le 10 mars 2015

Le Maire,

Elie MELLUL



Rendu exécutoire le

Affiché le :

Vu, le Maire,

Elie MELLUL

